

Le plan Geens semble plaire au ministère public

Des représentants du parquet ont été entendus, mardi, devant la commission Justice de la Chambre. Ils ont été, notamment, interrogés à propos de la suppression de l'obligation du ministère public de rendre un avis dans toute une série de procédures civiles, prévue par le plan Geens de réforme de la justice. *“Il y a toute une série de situations où nous sommes des pots de fleurs et c'est une chose que nous ne pouvons plus nous permettre”*, a déclaré le procureur du Roi de Namur, Vincent Macq, selon qui la pratique a montré qu'une grande partie de ces avis était inutile et faisait perdre aux magistrats un temps considérable. La réforme répond également à des impératifs d'ordre budgétaire. Et elle semble avoir pris en compte des propositions faites par les représentants du ministère public eux-mêmes. *“Nous nous sommes dit : continuer à faire tout, ce n'est pas possible. Et nous avons remarqué que, par moments, le ministère public perdait son temps”*, a indiqué aux députés le procureur général de Mons, Ignacio de la Serna. Le Collège des procureurs généraux a déjà préparé un projet de circulaire. Le texte définit les principes à appliquer pour définir l'opportunité d'un avis.